

Charte du visiteur

des musées de la Ville de Paris

Valable à partir du 21 juillet 2021



L'entrée est soumise au contrôle du Pass sanitaire pour les plus de 18 ans (30 août 2021 pour les 12-17 ans). Merci de le présenter à l'entrée du musée.



Merci de réserver votre billet horodaté (même gratuit) pour les expositions temporaires sur www.billetterie-parismusees.paris.fr.



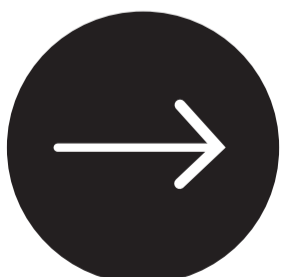
Le port d'un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces intérieurs pour tous les visiteurs de plus de 11 ans.



Avec le masque, veuillez respecter 1 mètre de distance avec les autres visiteurs et le personnel (2 mètres dans les espaces extérieurs sans masque).



Lavez-vous régulièrement les mains, notamment avant de pénétrer dans le musée. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée.



Pendant votre visite, respectez les indications de sens du parcours.



L'accès aux vestiaires est condamné sauf dans les musées qui bénéficient de casiers. Tout bagage dont l'une des dimensions excède 40cm est interdit.